



Villeneuve d'Ascq

Une ville en mouvement



**«Vivre
son quartier,
c'est vivre
sa ville»**

RENOUVELLEMENT

**Soyez candidat(e)
pour être conseiller(e) de quartier**

Renseignements et candidatures

Service Démocratie locale - Vie associative - Vie des quartiers

03 20 43 50 05

La démocratie participative à Villeneuve d'Ascq

L'actuel mandat des conseillers de quartier a débuté en juin 2015 pour une période de 3 ans. Il arrive donc à échéance. Traditionnellement, préalablement au renouvellement et à l'appel à candidatures, il y a un travail de réflexion et de propositions d'évolution de la charte des Conseils de Quartier. En effet, cette charte, dont ce sera la sixième édition, guidera la campagne qui aboutira à l'installation des nouveaux conseillers de quartier et tout leur mandat à venir.

La loi sur la démocratie de proximité de 2002 a rendu obligatoire l'institution de conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants, la création de conseils de quartier dans les communes de 20 000 à 79 999 habitants étant facultative.

La ville, dans le cadre d'une politique volontariste et empreinte de l'ambition d'installer une réelle démocratie participative a décidé la mise en place de 7 conseils de quartier qui sont : 1 - la Marque - regroupant : Breucq, Sart, Hem-pempont, Babylone, Recueil, 2- Cousinerie, 3 - Poste, Annappes, Brigode, 4 - Résidence, Triolo, 5 - Ascq, Cité Scientifique, Haute Borne. 6 - Hôtel-de-Ville, Pont-de-Bois 7 - Bourg, Prés, Château.

La ville leur offre une réelle reconnaissance et des moyens de fonctionnement.

Le calendrier de renouvellement des Conseils de Quartier est le suivant :

- adoption de la 6^{ème} charte par le Conseil Municipal en juin 2018.
- installation des nouveaux conseillers de quartier en Conseil Municipal de octobre 2018.

L'appel à candidatures se déroulera du 26 juin au 1^{er} octobre 2018.

Grâce aux Conseils de Quartier, nous vous proposons de participer activement à la vie de votre Ville. Vous pourrez discuter des projets d'aménagement, des activités et des services qui la concernent et faire des propositions dans le cadre d'un dialogue citoyen en lien avec le Conseil Municipal.

Vous souhaitez vous impliquer davantage dans la vie de votre quartier ?
Déposez votre candidature !

Daniel DUBOIS,
Adjoint délégué à la démocratie participative

Gérard CAUDRON,
Maire

Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?

Un Conseil de Quartier regroupe des habitants, des représentants d'associations et des élus de la municipalité.

Son rôle est double :

- d'une part, il rend des avis sur des projets d'aménagements et de constructions, sur des politiques publiques, sur des propositions municipales...
- d'autre part, il fait des propositions en vue d'apporter des améliorations à la vie du quartier sur tous les sujets permettant de «construire et vivre la ville ensemble» peuvent être abordés par les conseils de quartier. Pour cela, il peut créer des groupes de travail sur des thèmes précis.

Le Maire et son équipe proposent les projets ou sujets qui seront soumis au Conseil de Quartier pour concertation, consultation ou information.

Le Conseil de Quartier peut également faire le choix de porter une réflexion et faire des propositions sur tous les sujets qui concernent le quartier.

Par délégation du conseil municipal, le conseil de quartier a pour missions :

- **CONTRIBUER** à l'information continue des habitants sur les projets concernant le quartier.
- **CONTRIBUER** à la cohérence entre les réalisations publiques ou privées et les besoins du quartier.
- **PERMETTRE** aux habitants de donner des avis en amont des décisions sur des projets municipaux et privés.
- **PROPOSER** des idées d'intérêt collectif et initier des actions destinées à améliorer le cadre de vie du quartier.
- **SOUMETTRE** aux élus des questions et propositions.
- **FAVORISER** l'expression des citoyens.
- **PARTICIPER** à l'évaluation des projets et des actions.



Je souhaite déposer ma candidature pour être conseiller(e) de quartier.

Document à renvoyer :

- **par courrier : Service Démocratie locale - Vie associative - Vie des quartiers, place Salvador Allende - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq cedex**
- **ou par email : au chargé de projet du secteur concerné avec copie à jbazigaga@villeneuvedascq.fr**

PHOTO

Mme Melle M.

Nom

Prénom Âge

Tél

Adresse électronique

J'autorise la communication de mon adresse électronique aux conseillers de quartier : oui / non.

Votre nom et quartier d'habitation figureront sur un document remis aux Villeneuvois ou sur le site internet de la Ville.

Adresse postale

.....
J'autorise la publication de mon nom, de ma photo et de mon quartier d'habitation sur les documents distribués aux Villeneuvois et sur le site internet de la Ville

Quartier : (à cocher)

- | | |
|--|---------------------------------|
| <input type="radio"/> la Marque | à mboudjemaa@villeneuvedascq.fr |
| regroupant : Breucq, Sart, Hempempont, Babylone, Recueil | |
| <input type="radio"/> Cousinerie, | à mboudjemaa@villeneuvedascq.fr |
| <input type="radio"/> Hôtel-de-Ville, Pont-de-Bois. | à mboudjemaa@villeneuvedascq.fr |
| <input type="radio"/> Bourg, Prés, Château, | à mboudjemaa@villeneuvedascq.fr |
| <input type="radio"/> Ascq, Cité Scientifique, Haute Borne | à cmahfouf@villeneuvedascq.fr |
| <input type="radio"/> Poste, Annappes, Brigode, | à cmahfouf@villeneuvedascq.fr |
| <input type="radio"/> Résidence, Triolo, | à cmahfouf@villeneuvedascq.fr |

Joindre obligatoirement une photo d'identité.

Présenter en quelques lignes les raisons pour lesquelles vous souhaitez être conseiller(e) de quartier.

.....
.....
.....

(à cocher)

- Premier mandat Renouvellement

Ces données sont indispensables au traitement de votre candidature et, le cas échéant, de votre mandat de conseiller de quartier. Elles sont protégées par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Conformément aux articles 38 et suivants, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer auprès du correspondant informatique et libertés de la mairie (direction des Systèmes d'information).